

Commune de BOISMORAND

Compte rendu sommaire de la séance du 18 octobre 2018

Point sur les travaux

➤ Immeuble - restaurant de la Petite Puisaye

Poursuite de la mise aux normes de cet établissement.

- Réfection de l'ancienne véranda
- Remplacement du mur mitoyen
- Ravalement de la façade

L'achèvement de ces travaux est prévu fin novembre

➤ Cour du château d'eau

Mise en sécurité.

Ces travaux sont effectués conjointement avec le syndicat des eaux (en effet, le château d'eau appartient au syndicat des eaux, le terrain appartient à la commune de Boismorand)

- Réfection et renforcement de la cour du château d'eau
- Remplacement de la clôture avec la mise en place portail coulissant de 4.5 mètres

La fin des travaux est prévue mi-novembre

➤ Eglise

Cet immeuble nécessite un diagnostic amiante et plomb. Au vu des travaux, un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé doit être désigné.

Après consultation et renégociation, le conseil retient le prestataire SOCOTEC pour effectuer le diagnostic amiante et plomb ainsi que la mission SPS.

Régis MARTIN, architecte en Chef des Monuments Historiques nous a fait parvenir l'estimation du DCE (dossier de consultation des entreprises)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de travaux d'assainissement, restauration du clos et couvert, aménagement intérieur relevant de la procédure adaptée et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Où l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De charger** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation ;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement

➤ Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement de l'exercice 2017 de la CDCG - Délibération adoptée à l'unanimité

➤ Rapport d'activités 2017 de la CDCG - Délibération approuvée à l'unanimité

➤ Mandat au Centre de Gestion du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Le Conseil municipal :

- ❖ décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation du marché d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager.
- ❖ Prend acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret

➤ **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des communes**

- Suite au départ en retraite de Monsieur FAËS, le conseil municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil à taux plein à Madame ROUSSELOT, comptable du trésor exerçant les fonctions de receveur municipal à compter du 1^{er} jour de sa prise de ses fonctions

➤ **Convention de mises à disposition de services avec la communauté des Communes Giennoises**

La convention a pour objet, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la commune au profit de la CDCG

- De restauration,
- De locaux municipaux susceptibles de recevoir du public,
- De services techniques

Cette convention n'a pas été adoptée car le conseil municipal demande à la CDCG que soit établi un tableau récapitulatif en y intégrant toutes les communes avec le détail de tous les services afin d'harmoniser celles-ci dans un souci d'équité.

➤ **Plan Particulier d'Intervention de Production d'Electricité de Dampierre-en-Burly.**

Mme AMBROIS-STUDER présente ce dossier.

Une phase immédiate d'évacuation, une interdiction de consommation ainsi que l'élargissement du rayon PPI de 10 kms à 20 kms. La commune de Boismorand est concernée. Des fiches d'actions réflexes « missions » permettent de lister et d'organiser les actions à mener en cas de crise. Les actions suivantes : alerte des populations, mesure de la radioactivité, bouclage de la zone, interdiction de consommation, mise à l'abri et écoute de la radio évacuation des populations, prise d'iode, gestion des rassemblements de Nevoy, gestion post-accidentelle.

Le Conseiller Monsieur PRIGNON fait part de ses observations quant au PPI et qu'il consignera dans le registre d'enquête publique.

➤ **Décision modificative N°1**

L'assemblée valide la décision modificative n° 1 - Grandes lignes

Aménagement Cour du Château d'eau	+ 5000
Aménagement salle du Conseil & Mairie	+ 10 000
Aménagement Petite Puisaye	+ 3000

Vu par nous, Maire de la Commune de BOISMORAND, pour être à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884. A Boismorand, le 23 octobre 2018

